

Contribution de l'agriculture et de la sylviculture à la feuille de route de l'UE sur le changement climatique en vue de Copenhague



Prise de position du Copa - Cogeca

AGRICULTURE ET SYLVICULTURE - Pratiques d'adaptation et potentiel d'atténuation pour faire face aux effets du changement climatique

Le Copa-Cogeca, qui représente les agriculteurs, les coopératives agricoles et les producteurs forestiers en Europe, soutient la signature d'un accord global et complet sur le climat à l'occasion de la 15^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui se déroulera à Copenhague en décembre 2009.

Le Copa-Cogeca salue le fait que le Conseil européen ait, en juin 2009, réitéré son engagement d'aboutir à un tel accord. Le Copa-Cogeca reconnaît l'importance de l'UE, en tant que chef de file, mais appelle à la prudence lorsqu'il s'agit de définir une manière cohérente et juste de répartir les responsabilités en matière de réduction des émissions entre les différents secteurs économiques de l'UE.

Le Copa-Cogeca souhaite renforcer le rôle clé que jouent et joueront à l'avenir l'agriculture et la sylviculture européennes dans l'adaptation au changement climatique et dans son atténuation. Il est cependant d'avis que cela ne devrait pas compromettre la viabilité économique d'une agriculture et d'une sylviculture durables en Europe et partant leur capacité à fournir un approvisionnement sûr et fiable de produits alimentaires et d'autres biens et services demandés par la société.

Selon nous, un accord pour la prochaine période d'engagement (qui commencera en 2013) offrira un scénario d'avenir à la société dans son ensemble et nous permettra de contribuer à un avenir commun reposant sur une économie à faible intensité de carbone et à haut rendement énergétique.

Introduction

Le Copa-Cogeca reconnaît que l'adaptation et l'atténuation sont des défis globaux pour les agriculteurs, les coopératives agricoles et les producteurs forestiers en Europe.

Le Copa-Cogeca reconnaît par conséquent l'importance d'intégrer les différentes facettes du changement climatique dans toutes les politiques de l'UE. Bien que la politique agricole commune (PAC) ne soit pas une politique communautaire sur le changement climatique, elle peut, en conjonction avec d'autres mesures, offrir un cadre pour un soutien politique efficace ainsi que les instruments et incitations nécessaires pour faire face au changement climatique. Ce point est de la plus haute importance étant donné que le secteur agricole ne peut pas relever seul les défis d'aujourd'hui et de demain, même si le changement climatique a été identifié comme « nouveau défi » dans le cadre du bilan de santé de la PAC.

Les engagements pris par les agriculteurs ainsi que les réformes de la PAC et la mise en œuvre de la législation communautaire en matière d'environnement contribuent déjà à une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine agricole (20% entre 1990-2007 dans l'UE-27).

L'accord de décembre 2008 relatif au « paquet de l'UE sur l'énergie et le changement climatique » stimulera les efforts en matière d'atténuation du changement climatique. Dans cet accord, l'UE s'engage unilatéralement à réduire ses émissions de GES de 20% d'ici 2020. Une manière efficace de réduire la dépendance de l'UE vis-à-vis des carburants fossiles et à lutter contre le changement climatique consiste à accroître de 10% la part d'énergies renouvelables utilisées dans le secteur des transports. Les agriculteurs européens et les producteurs forestiers sont disposés à jouer un rôle central dans la réalisation de cet objectif. En outre, la révision du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) et la décision concernant la « répartition de l'effort », qui couvre tous

les secteurs hors SCEQE y compris l'agriculture, accentueront également les efforts pour réduire les émissions de GES.

Quoi qu'il en soit, la mise en œuvre du « paquet de l'UE sur l'énergie et le changement climatique » ne doit ni compromettre la viabilité économique et la compétitivité ni négliger la composante sociale des activités agricoles et sylvicoles. Le Copa-Cogeca fait remarquer qu'au-delà de leur rôle productif, les deux secteurs présentent des avantages environnementaux, préservent le paysage et offrent des possibilités d'emploi.

Le changement climatique, la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique doivent être perçus comme des facteurs convergents qui régissent la durabilité de la production agricole. Le Copa-Cogeca se fait l'écho de la FAO¹ dont la préoccupation principale consiste à garantir la sécurité alimentaire mondiale dans des conditions climatiques changeantes. Le secteur agricole est confronté au défi mondial consistant à pratiquement doubler sa production s'il souhaite nourrir la population mondiale estimée à 9 milliards d'ici 2050 et à garantir une meilleure alimentation au milliard de personnes qui souffrent de la faim dans le monde. Dans un même temps, alors que le changement climatique devrait sérieusement mettre à mal la capacité de production de nombreux pays, la demande alimentaire mondiale augmentera et la pression se fera plus forte pour utiliser les terres afin de répondre aux besoins urbanistiques et de transport. C'est pourquoi il est notamment essentiel que la PAC reflète l'importance stratégique de l'agriculture et mette à disposition les outils permettant de garantir sécurité et stabilité alimentaires aux citoyens européens tout en contribuant à répondre aux besoins alimentaires mondiaux. Avec la recherche et des investissements judicieux, il est possible de réduire significativement les émissions de GES tout en développant le potentiel de production de l'agriculture et de la sylviculture en Europe au travers d'une meilleure productivité.

¹ Note de la FAO en vue de la réunion des ministres de l'Agriculture du G8 (Trévise, Italie), 18-20 avril 2009.

10 messages clés concernant le rôle positif que peuvent jouer l'agriculture et la sylviculture dans l'adaptation au changement climatique et dans son atténuation

1. Le changement climatique devient l'un des paramètres principaux dans les décisions de gestion que prennent les agriculteurs, les producteurs forestiers et les coopératives agricoles et pour leur viabilité économique. L'adaptation aux conditions naturelles a toujours fait partie de la gestion agricole et sylvicole, mais la complexité et l'ampleur des phénomènes météorologiques menacent l'agriculture et la sylviculture en Europe et des actions précoces sont nécessaires.
2. Le profil d'émissions de GES de l'agriculture est fondamentalement différent de celui des autres secteurs tels que l'industrie, les ménages et le transport: les gaz résultent de processus biologiques, variables par nature, liés à tous les types de production agricole. Le secteur agricole est disposé à jouer son rôle s'agissant de contribuer à réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre, mais l'introduction d'objectifs sectoriels contraignants pour l'agriculture n'est ni appropriée ni acceptable.
3. Il existe une synergie très forte entre l'adaptation et l'atténuation dans les secteurs agricole et sylvicole.
4. Grâce à l'engagement des agriculteurs et des producteurs forestiers en Europe, d'importantes améliorations environnementales et des avancées dans l'utilisation plus rationnelle de l'énergie, des ressources et des nutriments ont été réalisées et ce, dans le cadre de la législation environnementale en vigueur.
5. La délocalisation de la production agricole et sylvicole en Europe, conséquence d'une politique qui ne parvient pas à prendre en compte le spectre entier des défis, se traduirait par des fuites de carbone et la menace d'émissions de carbone qui sont parfois même plus élevées dans les pays tiers.
6. Des règles de comptabilisation claires des effets climatiques de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la sylviculture (activités LULUCF) pourraient être à l'origine de dispositifs d'incitations dans le secteur agricole. La contribution des énergies renouvelables fournies par l'agriculture et la sylviculture et utilisées à des fins énergétiques, de transport et de chauffage doit par ailleurs être reconnue.
7. Les options d'atténuation présentant de nombreux avantages environnementaux devraient être favorisées. Ainsi, les systèmes d'élevage basés sur les prairies peuvent par exemple contribuer simultanément à piéger le carbone, à protéger la biodiversité, à stocker l'eau et à prévenir les incendies, les inondations et l'érosion.
8. Il est nécessaire d'améliorer la gestion active et durable des forêts pour augmenter la croissance des forêts et, par conséquent, leur capacité de piégeage du carbone et leur capacité d'atténuation. L'utilisation croissante du bois pour remplacer des matériaux non renouvelables pourrait encore davantage augmenter le potentiel de cet effet de substitution du carbone et devrait être promue comme partie intégrante d'une stratégie visant à réduire les émissions de carbone.
9. Les systèmes de conseil et de formation professionnelle sont d'une importance capitale pour aider les agriculteurs à se préparer aux futurs défis. L'innovation et le développement de nouvelles technologies sont indispensables et requièrent la mise à disposition de fonds pour la recherche agricole.
10. Les agriculteurs et les producteurs forestiers doivent pouvoir compter sur des dispositifs d'incitations et de récompenses offertes en contrepartie des efforts qu'ils consentent pour s'adapter au changement climatique et l'atténuer, étant donné qu'ils sont exposés aux incertitudes du changement climatique.

Considérations sur le rôle de l'agriculture et de la sylviculture

Les activités agricoles et sylvicoles sont les premières à subir les impacts du changement climatique

Le Copa-Cogeca souligne le fait que la gestion agricole et sylvicole dépend de conditions météorologiques incontrôlables. Les agriculteurs et les producteurs forestiers travaillent « avec » et « dans » la nature; cela suppose qu'ils doivent régulièrement revoir leurs décisions de gestion et adapter leurs activités en fonction d'éléments naturels régis par le changement climatique. La complexité et l'ampleur des phénomènes météorologiques présentent des risques pour l'agriculture et la sylviculture en Europe. Les secteurs agricole et sylvicole ressentent ces effets de manière bien plus marquée que les autres secteurs économiques. La nécessité d'apporter des changements à la production agricole est importante pour la société européenne dans son ensemble. Ces secteurs sont particulièrement conscients de la nécessité de s'adapter au changement climatique et de le combattre étant donné qu'il sont les premiers à en subir les conséquences: phénomènes extrêmes tels qu'incendies, violentes tempêtes, inondations et sécheresses (période de sécheresse de plus en plus longues avec même des effets irréversibles), gelées hâtives ou tardives, plus forte variabilité de la saisonnalité, précipitations inter-saisonnières et inter-annuelles et l'émergence de nouvelles maladies animales et végétales influençant de manière négative la production. Les pressions susmentionnées risquent d'entraîner un déclin des activités agricoles et sylvicoles, une perte de rendement, de qualité et d'emplois plus importante dans la plupart des régions de l'UE et une instabilité accrue de la situation économique des agriculteurs et des sylviculteurs. Inversement, le changement climatique pourrait être synonyme d'opportunités pour certaines régions, en leur permettant par exemple de cultiver de nouvelles plantes ou variétés.

La nature spécifique des émissions sectorielles

Le Copa-Cogeca souligne que le profil d'émissions de GES de l'agriculture est fondamentalement différent de celui des autres secteurs tels que l'industrie, les ménages et le transport, étant donné qu'il est dominé par le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O). Les dégagements de méthane sont générés par la fermentation entérique chez les ruminants et par les effluents d'élevage, alors que l'épandage d'engrais, biologiques ou non, sur les sols peut conduire à des émissions de protoxyde d'azote. La nature biologique et intrinsèquement variable des émissions agricoles ne doit pas être négligée lors de la sélection d'options d'atténuation appropriées.

Le Copa-Cogeca estime que l'agriculture et la sylviculture ne peuvent pas être pénalisées pour des émissions résultant de processus naturels qui ne sont pas liés aux pratiques de gestion. En raison de la hausse des températures et d'une probabilité plus forte de sécheresses

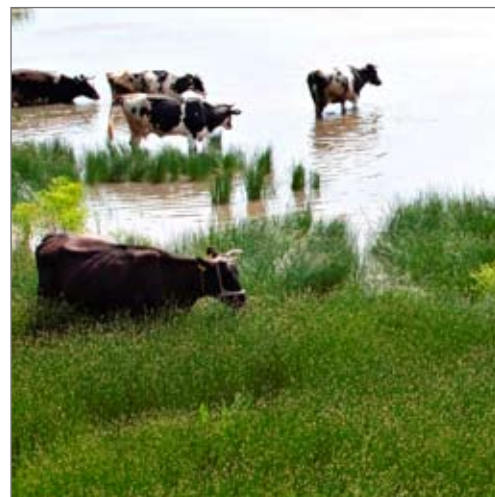
et de déficits en eau, le sol libérera davantage de carbone. Il est extrêmement difficile de distinguer ces effets naturels des effets d'origine anthropogène (p.ex. labour) et tout dépend fortement du microclimat et des conditions hydrogéologiques locales. Le secteur agricole est disposé à jouer son rôle s'agissant de contribuer à réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre, mais l'introduction d'objectifs sectoriels contraignants pour l'agriculture n'est ni appropriée ni acceptable.

L'agriculture et la sylviculture peuvent proposer des solutions tant en matière d'adaptation que d'atténuation

Le Copa-Cogeca met en évidence le rôle unique joué par les secteurs agricole et sylvicole qui parviennent à réduire les émissions de GES tout en adaptant leurs exploitations et en facilitant l'adaptation de la société au changement climatique. En outre, la mise en œuvre de mesures d'atténuation en agriculture et en sylviculture peut permettre de réduire encore davantage les émissions de GES tout en maintenant, voire en accroissant la production.

Dans de nombreux cas, les processus d'atténuation et d'adaptation en agriculture et en sylviculture sont, par essence, interdépendants étant donné qu'ils couvrent simultanément les deux défis.

L'agriculture et la sylviculture sont les seuls secteurs économiques en mesure de piéger le carbone dans les sols et la biomasse dans le cadre de leurs processus de production. Grâce à la photosynthèse, les plantes absorbent le CO₂ de l'atmosphère par le biais d'une riche diversité de systèmes de culture, de pâturage et de gestion des forêts en Europe. Tant l'agriculture que la sylviculture servent, par nature, de puits de carbone et peuvent de ce fait jouer un rôle central en contribuant à limiter le réchauffement planétaire et à améliorer la résilience des écosystèmes. Le modèle européen d'agriculture, qui inclut différents systèmes agricoles tels que



l'agriculture biologique, l'agriculture à haute valeur naturelle, l'agriculture à faible utilisation d'intrants et l'agriculture conventionnelle, tout comme l'utilisation de pratiques de gestion spécifiques telles qu'une réduction du travail des terres, une gestion efficace des nutriments et de l'eau, ainsi qu'une gestion des prairies respectueuse de l'environnement et durable, permettent de favoriser la capacité naturelle de piégeage et de stockage. De plus, la gestion durable des forêts améliore le piégeage et le stockage du carbone. Les zones humides émettent naturellement des GES; par le biais de pratiques de gestion durable, les agriculteurs peuvent contribuer, dans une certaine mesure, à améliorer la capacité du sol à stocker le carbone et à réduire les émissions de protoxyde d'azote.

L'abandon des terres est la principale conséquence du dépeuplement des zones rurales sur l'ensemble du territoire européen. Lorsqu'il n'est pas possible de maintenir la production agricole, ces terres pourraient être converties en **nouvelles zones forestières** moyennant des politiques de boisement et de reboisement appropriées favorisant le changement durable d'affectation des terres; ces forêts seraient capables de faire face à un climat changeant et auraient un important potentiel de piégeage du CO₂.

Le Copa-Cogeca souhaiterait souligner la contribution positive de l'agriculture et de la sylviculture à la production d'énergie, contribution trop longtemps négligée. Il est possible de réduire les émissions sectorielles de GES en produisant de la bioénergie, laquelle peut remplacer les sources d'énergie fossile non renouvelables utilisées par la société. Les cultures énergétiques, les biorésidus et les effluents d'élevage d'origine agricole peuvent être utilisés pour produire des biocarburants et du biogaz. Quant aux cultures énergétiques pérennes et à la biomasse forestière, elles peuvent servir à générer de la chaleur et de l'électricité et à produire des biocarburants.

L'utilisation croissante de produits de base agricoles dans la production de matériaux industriels tels que

les polymères, les lubrifiants, les surfactants, les solvants et les fibres peut également aider à s'affranchir des produits pétrochimiques. Ces nécessités créeront des opportunités de marché pour la diversification des systèmes de production et des écosystèmes agricoles. **Il est essentiel de noter et de reconnaître l'effet de substitution du carbone des produits ligneux récoltés** qui remplacent les matériaux industriels à forte intensité énergétique, notamment dans les secteurs de la construction et du mobilier, ainsi que l'utilisation de fibres dans les emballages.

En outre, **d'autres services en matière d'énergies renouvelables relevant de l'agriculture** dans certaines régions de l'UE, tels que la création de centrales éoliennes et solaires sur les exploitations, contribuent à réduire la dépendance vis-à-vis des sources d'énergie fossile.

Le Copa-Cogeca lance un appel pour que ces contributions significatives de l'agriculture et de la sylviculture aux secteurs de l'énergie, de l'industrie, de la construction et des transports soient reconnues, même si l'actuelle politique climatique ne leur attribue pas ces avantages.

Le secteur agricole œuvre en faveur d'une **utilisation encore plus rationnelle de ses ressources**. Des progrès en termes d'efficacité constituent de bonnes opportunités pour les différents secteurs de production. Il est possible d'améliorer encore le potentiel - en termes de rendement énergétique - des bâtiments agricoles et des machines utilisées dans la production végétale et animale. Une amélioration continue de la gestion des engrais et des effluents d'élevage, grâce à une planification et une application plus appropriées, est susceptible de réduire les émissions en plus d'améliorer la qualité de l'eau et les techniques de précision pourraient jouer un rôle prédominant dans l'optimisation des ressources.

Une amélioration des pratiques de gestion de l'eau en agriculture permet de s'adapter à une disponibilité réduite en eau et contribue ainsi à diminuer les émissions de GES, étant donné que l'énergie nécessaire aux techniques d'irrigation peut être réduite. De plus, elle inverse les processus de dégradation et de désertification et préserve ainsi la fonction de puits de carbone du sol et de la biomasse agricoles.

Les options de réduction des émissions du secteur de l'élevage doivent être en conformité avec les conditions régionales en matière de réduction des émissions de méthane et de protoxyde d'azote. Le maintien des systèmes basés sur les pâturages permanents pour éviter l'abandon des terres, l'amélioration de la productivité de l'élevage tout en respectant le bien-être des animaux, la promotion de solutions innovantes au niveau des bâtiments d'élevage, la prise en compte des résultats de recherche en modifiant les pratiques d'alimentation des animaux et en introduisant des agents alimentaires spécifiques, l'amélioration des performances en matière de sélection animale et une meilleure gestion des effluents d'élevage sont autant de bon exemples de pratiques d'atténuation vers lesquelles le secteur de l'élevage commence à se tourner.

Plusieurs facteurs entravent la contribution de l'agriculture et de la sylviculture à la lutte contre le changement climatique

Le secteur agricole en Europe fait actuellement face à de nombreux défis mondiaux en plus du changement climatique: produire des denrées alimentaires pour une population en pleine expansion, plus forte volatilité des prix et perturbation du marché, volatilité des prix de l'énergie, hausse de la demande en bioénergie, spéculation plus forte sur les produits agricoles de base et attentes plus importantes vis-à-vis de la protection de l'environnement. Lors de l'élaboration de mesures de lutte contre le changement climatique, l'impact de ce dernier sur la production alimentaire mondiale doit être pris en compte et toute intervention et exigence supplémentaire requièrent une communauté agricole forte dans les zones rurales.

Les membres du Copa-Cogeca s'engagent à améliorer la résilience de leurs activités vis-à-vis du changement climatique et à continuer à approvisionner les consommateurs avec des denrées alimentaires et des produits forestiers de bonne qualité réalisés dans le respect de normes environnementales et de sécurité élevées. Les défaillances du marché et les distorsions de la concurrence empêchent cependant le potentiel d'adaptation et d'atténuation de l'agriculture et de la sylviculture de s'exprimer pleinement. Le rapport Stern¹ a très justement constaté que les contraintes financières représentaient l'un des obstacles principaux à l'adaptation.

Le Copa-Cogeca partage la préoccupation de la CCNUCC concernant les obstacles à la mise en œuvre de pratiques d'atténuation dans le secteur agricole. Ceux-ci englobent un niveau élevé d'incertitude concernant les émissions agricoles découlant de processus naturels, la disponibilité limitée d'informations qui permettraient d'établir des références, les coûts élevés de mesure et de contrôle des réductions d'émissions, la nécessité d'accroître les investissements dans la recherche et le développement et le besoin de changer les préférences de consommateurs.

Le Copa-Cogeca en appelle aux négociateurs européens pour qu'ils définissent des modalités, des règles et des lignes directrices claires et harmonisées concernant la comptabilisation et le suivi des activités LULUCF dans le cadre du futur accord international sur le climat à Copenhague. Le Copa-Cogeca lance un avertissement et signale que sans méthodologie permettant d'opérer une distinction entre les effets des processus naturels incontrôlables et ceux résultant d'activités anthropogènes, les incertitudes sur les règles de suivi et de comptabilisation des activités LULUCF (affectation des terres, changement d'affectation des terres et sylviculture) continueront à être des défis de taille.

Le Copa-Cogeca souligne la nécessité d'investir dans la recherche pour analyser les options permettant

d'éliminer ces obstacles afin de pallier le manque actuel de connaissances sur le potentiel d'atténuation des pratiques de gestion, sur leur acceptation et leur coût pour que les options avec le meilleur rapport coût/efficacité puissent être retenues au niveau de l'exploitation.

Les systèmes de conseil et la formation professionnelle sont essentiels pour améliorer la capacité d'adaptation des agriculteurs et des producteurs forestiers et pour faciliter leur accès à des instruments favorisant le potentiel d'atténuation de leurs activités.

Le Copa-Cogeca souhaiterait attirer l'attention sur le risque de délocalisation de la production européenne induit par des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur. Cela reviendrait simple-

ment à « exporter » ces émissions en délocalisant la production agricole et sylvicole vers des pays extracommunautaires et à faire face à toutes les conséquences qui en découlent pour le secteur agroalimentaire de l'UE. De plus, les moyens de transport utilisés pour importer ces produits agricoles et sylvicoles impliqueront une hausse des émissions de gaz à effet de serre. Parmi ces mesures d'atténuation, citons par exemple l'extensification de l'élevage sans diminuer la demande du consommateur européen ou une utilisation réduite d'intrants dans la production végétale avec des conséquences négatives sur les rendements. Par ailleurs, le coût des indemnités dans le cadre du régime SCEQE aura des effets dévastateurs pour certaines installations à forte intensité énergétique (p.ex. coopératives de transformation du lait, de tomates, de viande porcine). Cette fuite de carbone pourrait également se traduire par de plus fortes émissions si la production dans d'autres pays venait à être moins efficace que dans l'UE.



¹ Nicholas Stern, « The Economics of Climate Change – The Stern Review », Cambridge University Press 2006.

L'agriculture et la sylviculture ont besoin d'un cadre politique orienté vers l'avenir pour pouvoir jouer leur rôle dans la lutte contre le changement climatique

Le Copa-Cogeca partage le point de vue de la Commission européenne qui reconnaît la capacité d'adaptation limitée des exploitations sur le long terme². C'est pourquoi les agriculteurs et les coopératives agricoles en Europe demandent une politique agricole commune forte qui aide les agriculteurs à améliorer leur résilience aux aléas climatiques et à contribuer à l'atténuation du changement climatique, ce qui

offrira à la société dans son ensemble des avantages en termes d'économie de coûts. La PAC garantit que les agriculteurs puissent jouer leur rôle économique important de production de denrées alimentaires et ce, de manière à protéger notre environnement. Le maintien de la production agricole dans l'UE minimise le risque de délocalisation vers des pays dont la production respecte des normes environnementales moins strictes.

Le changement climatique devient l'un des paramètres principaux dans les décisions de gestion des

agriculteurs et des coopératives agricoles. C'est pourquoi il est de la plus haute importance qu'un cadre politique stable soit donné pour que des investissements à long terme puissent être réalisés dans des technologies respectueuses du climat. La priorité devrait être accordée aux options « que l'on ne regrettera pas par la suite » qui présentent tour à tour des avantages économiques et environnementaux et qui évitent l'apparition de conflits d'intérêt entre les différents objectifs. Il faudrait proposer des incitations pour des mesures permettant simultanément de réduire les émissions de GES et d'offrir des avantages environnementaux additionnels, tels que des

améliorations au niveau de la protection de la biodiversité, de la gestion de l'eau et de la qualité du sol.

La PAC post 2013 devrait veiller à ce que les agriculteurs puissent jouer leur rôle de producteurs et répondre aux exigences de l'accord de Copenhague. En ce qui concerne la sylviculture, le Copa-Cogeca demande une reconnaissance politique, dans l'accord de Copenhague, de la capacité des produits ligneux récoltés à stocker du carbone.

Le Copa-Cogeca salue le fait que le plan de relance européen invite au lancement **d'incitations financières appropriées destinées à accélérer l'adaptation** de nos économies aux défis à long terme tels que le changement climatique. Ces incitations portent par exemple sur l'amélioration du rendement énergétique et sur des mesures visant à accroître la production de biomasse à des fins énergétiques. L'utilisation de ces fonds pour faciliter le processus d'adaptation en agriculture et pour encourager l'innovation dans le domaine de l'atténuation accentuerait le rôle positif joué par l'agriculture dans la réduction des émissions de GES. Le Copa-Cogeca est d'avis que le développement et l'intégration de nouvelles technologies offre une possibilité d'adapter l'agriculture et les coopératives agricoles aux pressions de la concurrence mondiale. Des méthodes de production innovantes qui font appel à de nouvelles technologies requerront de nouvelles compétences et pourraient être une source supplémentaire d'emplois.

Le Copa-Cogeca partage le point de vue de la Commission selon lequel l'accord de Copenhague pourrait favoriser l'agriculture durable au niveau mondial et coïncider avec le besoin de sécurité alimentaire exprimé par l'UE. La condition préalable serait que les efforts des agriculteurs soient soutenus par des politiques fortes et justes dans l'UE et dans le reste du monde. Les négociateurs de l'accord international sur le climat devront pleinement tenir compte de l'importance de la sécurité alimentaire et de la compétitivité de l'agriculture lorsqu'ils rédigeront un protocole pour la prochaine période d'engagement.

² Document de travail des services de la Commission accompagnant le Livre blanc sur l'adaptation: « L'adaptation au changement climatique: défi pour l'agriculture et les zones rurales » (SEC(2009)417).

PRESENTATION DU COPA ET DE LA COGECA :
LA VOIX DES AGRICULTEURS ET DES COOPERATIVES
AGRICOLES EN EUROPE

Le Copa-Cogeca est la voix unie des agriculteurs et de leurs coopératives dans l'Union européenne. Les deux organisations comptent désormais 76 membres au total. Le Copa représente 15 millions de personnes travaillant soit à temps plein soit à temps partiel dans les exploitations agricoles de l'UE, et la Cogeca représente quant à elle les intérêts de 40 000 coopératives agricoles caractérisées par quelque 660 000 employés et un chiffre d'affaires annuel total excédent les 300 milliards d'euros dans l'ensemble de l'UE élargie. Le Copa-Cogeca a pour objectif de garantir que l'agriculture européenne soit durable, innovante, forte et compétitive, tout en assurant la sécurité de l'approvisionnement alimentaire d'un demi milliard de citoyens européens.



copa*cogeca
european farmers european agri-cooperatives

61, Rue de Trèves
B - 1040 Brussels

Phone 00 32 (0) 2 287 27 11
Fax 00 32 (0) 2 287 27 00

www.Copa-Cogeca.eu

EN(09)3680